

DAC : Dégradation, Amertume, Colère des Personnels (Suite).

Nous vous en avons déjà parlé (*UCP Flash* 365 du 22 juin 2006), l'UCP s'est associée, voilà déjà plus d'un an, à l'intersyndicale constituée à la Direction des Affaires Culturelles pour dénoncer, haut et fort, aux travers d'assemblées générales et d'appels à la grève, le manque d'effectifs dans cette direction, phénomène récurrent que les organisations syndicales représentatives et les agents de toute catégorie et de tout grade signalent depuis plusieurs années, ainsi que le recours permanent à des « précaires » pour combler l'insuffisance des recrutements de titulaires que nous revendiquons régulièrement pour assurer le bon fonctionnement des services.

Notre mobilisation, commencée à l'occasion de la réouverture du musée du Petit-Palais, pour dénoncer la volonté affichée par la Ville de modifier les horaires de travail des agents, au mépris des accords signés, sans concertation préalable et sans engager les moyens nécessaires notamment en personnel, s'est étendue ensuite à d'autres musées confrontés aussi à des problèmes d'effectifs. Aujourd'hui, nous mobilisons notre énergie pour soutenir l'ensemble des collègues des bibliothèques, à l'heure où la Ville, a, encore une fois, la volonté d'imposer de nouveaux horaires et jours d'ouverture (le dimanche) pour les futurs établissements qui ouvriront en 2007, avec, nous le craignons, un risque sérieux d'extension par la suite à l'ensemble des établissements et le risque plus que probable de faire appel à des vacataires.

Ce sujet devrait être mis à l'ordre du jour d'un Comité Technique Paritaire de la DAC en janvier 2007. Comme nous l'avons fait pour les musées, et suite aux engagements que nous avons pris en juin, l'UCP est prête à participer à de nouvelles actions afin d'obtenir les postes de titulaires nécessaires au fonctionnement normal des établissements, exiger la résorption de l'emploi précaire et amener la Ville à renoncer à l'ouverture du dimanche tant que la situation des effectifs ne sera pas réglée. En effet, si nous considérons qu'il est pertinent d'adapter au mieux le fonctionnement des équipements culturels aux attentes des usagers, nous ne pouvons accepter que cette adaptation s'effectue au détriment des personnels concernés.

En conséquence, l'UCP s'associera, sur ces bases, au préavis de grève déposé pour le samedi 16 décembre 2006 pour l'ensemble des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

Réforme de la catégorie C.

Afin de rationaliser la gestion des personnels de catégorie C, qui représente actuellement 30.000 agents, regroupés en 62 corps et 31 CAP, la DRH a engagé avec les organisations syndicales, dont l'UCP, une réflexion sur la réforme de cette catégorie.

La logique serait de structurer tous les corps en 3 ou 4 grades, avec une réflexion en regroupement par groupes professionnels dénommés "familles".

Michel Yahiel, Directeur des Ressources Humaines, a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une réforme statutaire, ni d'une transposition de texte, seulement d'un aménagement pour simplifier et améliorer la gestion des agents, et que donc rien ne se ferait si un accord n'était pas trouvé. A contrario, en cas de consensus, cette réforme serait mise en œuvre dans le courant du premier semestre 2007.

D'autres réunions sont prévues et nous reviendrons sur ce sujet.

Nominations et promotions.

Ont été déclarés reçus à l'examen professionnel d'ingénieur des travaux :

Jean-François BERGEAL (DVD), Nadine DEFANCE (DVD), Nadège CARETTE (DPJEV), Valérie BELIN (DPE).

L'UCP leur adresse ses sincères félicitations.

Si vous ne désirez plus recevoir *UCP Flash*, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS

Tél. 01.43.47.80.72

Fax. 01.43.47.81.45

